

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

24 Juin. — A Varsovie, la grève générale a été déclarée. Le nommé Okszeka, poursuivi pour avoir jeté une bombe à Draga, a été condamné à mort. A Lodz, les troubles continuent.

25 Juin. — M. Chaumié, ministre de la justice, préside, à Agen, les fêtes organisées à l'occasion d'un concours national de sapeurs pompiers.

— M. Bertheaux, ministre de la guerre, préside, à Versailles, les fêtes données à l'occasion du 137^e anniversaire de Hoche.

— M. Étienne, ministre de l'intérieur, préside, à Troyes, les fêtes à l'occasion du concours agricole régional.

26 Juin. — L'escadre anglaise quitte le port d'Alger, à destination de Port-Mahou.

Le vaisseau-école des cadets danois *Georg-Stage* est abordé, près de Copenhague, par le vapeur anglais *Aucana*. Il a coulé en une minute et demie. Vingt-deux cadets se sont noyés; les cinquante-sept autres ont été sauvés.

27 Juin. — La chambre de commerce de Bourges émet encore un vœu en faveur de la construction d'un canal latéral à la Loire de Briare, à Nantes, et à la mise en grande section du canal du Berry.

— On mande de Tokio que l'état de l'amiral Rojdestvensky s'améliore; l'amiral a reçu la visite du comte Ito, chef d'état-major de la marine japonaise, qui lui a exprimé son admiration pour la vaillance dont il a fait preuve.

28 juin. — L'équipage d'un cuirassé russe, mouillé devant Odessa, s'étant mutiné, a massacré ses officiers et a même, dit-on, menacé de bombarder Odessa. A Varsovie, un individu, resté inconnu, a tué un brigadier de police d'un coup de revolver. A Ivanovo, la situation est toujours des plus critiques et la panique règne parmi les habitants.

29 juin. — MM. Dubief, Ruau et Clémentel visitent la section française de l'exposition de Liège et félicitent les organisateurs.

— A Odessa, la populace a incendié tous les magasins du port et plusieurs navires; des bagarres violentes ont eu lieu avec la troupe, au cours desquelles environ trois cents émeutiers et quelques cosaques ont été tués. A Ivanovo, le procureur impérial a ordonné des poursuites contre le maître de la police, qui a commandé le massacre du 16 juin. A Saint-Petersbourg, un agent de police a été tué à coups de revolver.

30 Juin. — Le conseil des ministres s'est occupé des négociations franco-allemandes, dont la marche est très satisfaisante.

Le ministre de la marine, statuant sur le cas des trois ouvriers de l'arsenal de Brest, condamnés récemment à la prison par le tribunal maritime pour rébellion envers des agents de la force publique, a prononcé l'exclusion de l'un d'eux et déplacé les deux autres.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Ce n'est pas sans raison que nous disions, en publiant, la semaine dernière, la lettre de M. Thonnerieux, ayant rapport au service de la Société de secours mutuels, qu'il eût été préférable que ce débat fût porté en séance de cette société, car il est incontestable que quelques explications verbales auraient vivement mis fin au regrettable incident que ne fait qu'aviver cet échange de correspondance par la voie de la presse.

Voici la lettre que nous adresse M. le docteur Studer, en réponse à celle de M. Thonnerieux, qui n'a fait, du reste, aucun mystère sur la personnalité qu'il visait.

Monsieur le Directeur de la
Petite Gazette,

Ayant appris par des personnes très dignes de foi que la lettre parue dans la *Petite Gazette* du dimanche 25 juin dernier et signée V. Thonnerieux, me visait spécialement, je vous prie de vouloir bien insérer ma réponse que voici dans votre estimable journal :

Il va sans dire que je reconnais à tous les membres de la Société de Secours mutuels le droit de proposer les moyens de la faire prospérer, et je serai le tout premier à me conformer aux règlements qu'on aura cru devoir établir pour calmer le zèle du corps médical tout entier vis-à-vis des malades. Il est vrai que les membres qui jouissent ordinairement d'une santé robuste pensent tout autre-

ment de leur médecin quand leur tour est venu d'être malades.

Mais où je ne saurais plus être d'accord avec votre correspondant, c'est quand il insinue que moi tout particulièrement je ne conforme pas mes actes avec mes paroles, et que je serais la cause principale, sinon unique, du mauvais état des finances de la Société depuis bientôt dix-huit mois. Je ne pense donc pas dépasser les bornes de la modestie en déclarant, tout d'abord, que depuis dix ans je n'ai jamais touché plus de 1 fr. 50 pour les pansements ou autres cas de petite chirurgie, quand cependant les tarifs existants me permettaient de recevoir 2 fr.

Je vous ferai remarquer ensuite que votre correspondant se montre fort mal informé ou, si vous aimez mieux, volontairement malveillant, quand il m'accuse de me faire payer deux fois pour le même service rendu, puisqu'il ne s'est pas donné la peine de se renseigner auprès de vous, le secrétaire de la Société, ou chez M. Berger, son trésorier. Vous auriez pu lui dire, en effet, l'un et l'autre, que pour le blessé dont il parle je n'ai demandé à la Société que le prix de mes visites à 1 fr. 50, et que ayant été indemnisé par la compagnie d'assurances pour le montant des pansements, j'ai eu le plaisir de faire bénéficier la caisse de la Société d'une somme de 80 fr. De plus, j'ai fait des pansements à un autre blessé de la Société, à raison d'un supplément de 0 fr. 50 seulement, ajouté au prix réglementaire de 1 fr. 50, et cela sans toucher un centime de personne, puisque ce membre n'était pas assuré ailleurs. Ainsi pour l'année passée seulement, j'ai fait à la Société un cadeau d'une centaine de francs, ce qui aurait dû, ce me semble, m'assurer l'indulgence, si besoin était, des rigoristes ou extra-purs de la Société. Serais-je indiscret de leur demander s'il y a eu d'autres cas de désintéressement de ce genre ?

Votre correspondant, qui s'érige avec tant de désinvolture en archi-grand Inquisiteur, aurait peut-être aussi bien fait de chercher ailleurs qui se laisserait conduire sur son bûcher toujours flamboyant et de vous expliquer d'abord par quel miracle il a osé, et de quel droit il s'est permis d'aller, pendant des semaines, se faire panser gratuitement le bras à l'hospice, avec les objets de pansement destinés aux pauvres, et nous dire de quel front, sitôt guéri, il a émis son vote

pour l'expulsion des mêmes bonnes sœurs qui lui avaient prodigué leurs soins.

Ses amis, assurément, rougiront de sa conduite présente et passée ; car, en vérité, on ne saurait être, à la fois, plus léger, plus haineux ni surtout plus grotesque.

Veillez agréer etc...

E. STUDER.

Ces jours derniers, le bottelaar François Arnoult, âgé de 55 ans, est tombé d'une hauteur de trois mètres, chez son patron, M. Corvisier, cultivateur à Dammartin.

Étant pris de boisson, il voulut gagner l'étage supérieur d'une remise, où il cachait quelques litres de vin. Mais parvenu au sommet de l'échelle, il perdit l'équilibre et s'abattit sur le plancher. On le ramina et, bientôt après, Arnoult se remit à chanter.

Mais le lendemain, les douleurs devinrent si vives qu'il dut interrompre son travail. L'hospice de Dammartin et la commune de Villeneuve se refusèrent de le recevoir — et force fut à M. Corvisier de faire transporter son ouvrier blessé à l'hôpital de Meaux.

L'état du blessé est satisfaisant.

Lundi dernier, entrant vers midi, à la chambre qu'il occupait dans l'auberge de M. Aubry, en compagnie de Marie Brun, M. François Marquent, agent de publicité, 51, rue Michel-Bizot, à Paris, trouva sa compagne étendue sur le parquet.

En attendant l'arrivée du docteur Benve, qu'on était allé chercher, il lui donna les soins usités en pareil cas, mais en vain, elle avait succombé à une hémorragie cérébrale.

M. Lannois, propriétaire à Dammartin, vient d'être désigné pour faire partie des Assises de Seine-et-Marne.

SAINT-MARD

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur

de la *Petite Gazette* de Dammartin

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien porter à la connaissance des lecteurs de la *Petite Gazette* que je n'ai rien de commun avec le nommé Georges Lefèvre condamné par le tribunal correctionnel de Meaux à 3 mois de prison pour vol de 30 francs au préjudice de M. Petit, aubergiste à Saint-Mard.

Avec mes remerciements à l'avance, veuillez je vous prie agréer etc.

Georges Lefèvre

Equipe 1^{re} classe

Gare Dammartin-Jully-St-Mard

JULLY

La matinée récréative que l'administration du Collège de Jully a offerte à ses habitués, à l'occasion de la fête de son vénéré directeur, M. l'abbé Thibault, a été des plus intéressantes, ce qui était à prévoir. En raison du mérite des artistes appelés à composer le programme de cette partie capitale de la fête.

Les abords de la belle et vaste salle de théâtre étaient pavoisés d'oriflammes aux couleurs Juliaciennes et nationales. Au premier coup de deux heures, de nombreux groupes d'invités débordant de la salle du banquet et des diverses allées du parc, vinrent occuper les nombreux sièges du parterre, tandis que les élèves et leurs professeurs prenaient place sur les bancs d'amphithéâtre et dans la tribune, d'où le coup d'œil d'ensemble était des plus agréables, grâce à la variété et à la fraîcheur des toilettes féminines.

MM. Cornaglia et Paumier ont interprété avec un brio remarquable une des meilleures scènes du *malade imaginaire*. Le premier a également dit



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Not. cc

22055
1925

CB

SHAS



01 000000 129251

avec beaucoup d'âme le vieux tambour. M. Paumier n'a pas été moins goûté ni moins brillant dans les rôles du *Convive* et de *Poïrette* dans les comédies de Henri Pagat et de Xanrof.

L'équilibriste Stéo, jongleur de grande allure a émerveillé son auditoire par la dextérité avec laquelle il a exécuté ses nombreux exercices.

Le chanteur Raymo a été remarquable dans ses chants humoristiques et ses petites scènes dialoguées en manière de ventriloquie.

MM. Paumier et Duparc ont été dé-sopilants dans les comédies ayant pour titre *Le Convive* et *Les Collaborateurs*.

Le distingué professeur Juliacièn M. Binet, a tenu le piano avec honneur et a accompagné un de ses élèves violonistes, dans une fantaisie qui a été enlevée avec beaucoup de virtuosité.

A la fin de la séance, M. l'abbé Thibaut a adressé quelques paroles aimables à ses invités qu'il a remerciés des témoignages de sympathie qu'en toute circonstance ils ne cessent de témoigner à la vieille académie Juliaciènne, dont les attaches sont si profondes dans cette belle région du pays de France.

Moussy-le-Neuf

Mardi matin, M. Charles Bruyet, charretier, quittait, avec son attelage, la ferme de M. Duchesne, chez lequel il était employé depuis le 16 juillet de l'an dernier. Il se rendait au lieu dit « Le Prieuré » pour faire un chargement de bois.

Lorsque, son travail terminé, il voulut regagner la ferme, il ne put faire avancer ses chevaux d'un pas, tant la voiture s'était embourbée dans

le terrain du bois. Pendant qu'il joignait ses efforts à ceux des animaux, un mouvement de l'un d'eux le précipita sur un arbre voisin. Sa tête porta si violemment qu'il eût la tempe droite fracturée et mourut sur le coup.

L'infortuné Bruyet était âgé de 22 ans seulement.

Maseur et Sauvaget, sont traduits devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour avoir chassé le 26 mai dernier avec des engins prohibés.

Les deux inculpés qui font défaut sont condamnés à 6 jours de prison et 50 francs d'amende.

LAGNY-LE-SEC

M. Lucien Boisseau, cultivateur à Lagny-le-Sec, a obtenu les récompenses suivantes au Concours national agricole de Rouen :

1^{er} Prix de 400 francs animaux de 1 à 2 ans. Espèce bovine, 1^{er} prix, animaux de plus de 2 ans; 1^{er} prix de 200 fr. génisses de 1 à 2 ans; 1^{er} prix de 300 fr., génisses de 1 à 3 ans; 1^{er} prix de 380 fr., vaches de plus de 3 ans.

Championnat. — Plaquette d'argent, race Hollandaise, mâles, 4^e prix de 130 fr. Béliers de 18 mois; 5^e prix de 100 fr. Béliers de plus de 18 mois; 3^e prix de 150 fr., brebis de plus de 18 mois.

Prix d'ensemble. — Diplôme et médaille d'or.

M. Van Doste, domestique chez M. Lucien Boisseau, a obtenu une médaille d'argent et une prime de 30 fr., en récompense de ses bons services.

SAINT-SOUPPLETS

M. Faure, propriétaire à Saint-Souplets, vient d'être désigné pour faire partie des Assises de Seine-et-Marne.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Nous apprenons avec plaisir que la subdivision des sapeurs-pompiers de

Nanteuil-le-Haudouin, qui a pris part dimanche dernier au concours de pompe de la Ferté-sous-Jouarre, en 1^{re} division 1^{re} section, a remporté les récompenses suivantes :

Manœuvre — Prix d'honneur; Une couronne et 75 francs, *Théorie appliquée* — 4^e Prix; Un objet d'art au lieutenant Dumoulin. *Tenus* — 1^{er} Prix; médaille vermeil. *Matériel* — 4^e Prix; médaille vermeil. *Stratégie (officier)* — 4^e Prix; Un objet d'art au lieutenant Dumoulin. *Stratégie (sous-officier)* — Prix d'honneur; Un objet d'art à M. Moquet.

Nous présentons nos bien sincères félicitations aux braves pompiers de Nanteuil, pour leur brillante récolte de lauriers.

Congrès Archéologique de 1905

La 8^e journée de séances et d'excursions du Congrès archéologique de 1905, tenu à Beauvais et Compiègne, comprenait pour l'après-midi de mardi dernier, une visite au château de Vez, une station à l'ancienne et curieuse abbaye du Lieu-Restauré, et, au retour, une visite à l'église de Fresnoy-la-Rivière, puis à la vieille basilique de Morienval, dont les travaux de restauration sont conduits avec une remarquable connaissance de l'art religieux du moyen-âge.

Quelques personnes de la région qui ont assisté à cette excursion, ont suivi avec un vif intérêt les descriptions faites dans chacun des monuments, par M. Lefèvre-Pontalis, l'éminent directeur de la Société française d'archéologie.

Nos lecteurs savent que le château de Vez qui est un des spécimens les

plus complets de l'art militaire au XII^e siècle a été restauré dans ces dernières années, par M. Dru, ingénieur et propriétaire de cette remarquable demeure qu'il a léguée à l'Etat, pour y installer un musée du Valois.

Quant à l'église de Morienval, dont les parties les plus intéressantes datent du XI^e siècle, elle a eu la bonne fortune de trouver dans la personne de son dernier pasteur, un bienfaiteur qui, en mourant a légué une somme de 20.000 francs destinée à participer aux frais de la restauration à laquelle le département et l'Etat ont pris aussi une très large part.

Une Nouvelle Page de l'Histoire d'Antoine de Chabannes

et du Capitaine La Palice

(SUITE)

Un Chabannes plus célèbre vint ensuite, Jacques II, le fameux capitaine La Palice, petit-fils de Jacques I^{er}, qui, pendant plus de trente-cinq ans, vécut le harnais militaire sur le dos, sans le déposer une heure (1).

Plus d'un sourira à ce nom de La Palice, et cependant jamais un soldat ne fut plus héroïquement brave.

Il est des jours où la raison humaine épuisée par un long exercice, semble abandonner tout-à-coup les cerveaux les mieux organisés, et laisse pour ainsi dire, une case vide à la folie; c'est dans un jour semblable qu'un poète satirique imagina de personnifier la vérité niaise dans une complainte sur la vie et la mort de La Palice, s'inquiétant peu de faire acte de mauvais Français, en attaquant la popularité du ridicule à un

(1) E. Monteaut. En Hourhonnais et en Forez. *Ta-Meaux de la France*, 1888, p. 108.

nom qui devrait être synonyme d'héroïsme et de vertus militaires.

Voici comment Bernard de la Monnoye, le poète dont il est question, commence sa complainte :

Messieurs, vous plaît-il d'ouïr
L'air du fameux La Palice,
Il pourra vous réjouir...
Pourvu qu'il vous divertisse.

Seulement, il oublie, dans sa complainte, d'ajouter que La Palice se nommait aussi Jacques II de Chabannes, et qu'il était de vieille race car son aïeul, un autre Jacques de Chabannes, après avoir défendu Castillon contre l'Anglais Jean Talbot, mourut de ses blessures au siège de cette ville. Son adversaire y fut également tué.

Charles VIII dut en partie, à Jacques II de Chabannes, la conquête de Naples, et Louis XII celle du duché de Milan. Cela n'empêche pas le satirique poète de dire :

La Palice eut peu de bien
Pour soutenir sa naissance
Mais il ne manqua de rien
Des qu'il fut dans l'abondance.

Abondance de gloire, d'honneurs, voulait-il dire, car en effet il fut nommé maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez et du Lyonnais; il était, de plus, riche de l'estime de ses ennemis qui, dans le combat, dirigeaient sur lui leurs balles, voulant abattre l'un des plus puissants bras de l'armée. Il était riche aussi de l'amour de ses soldats qu'il nourrissait de ses propres deniers, quand le pain venait à manquer par l'infidélité des trésoriers de l'Etat.

Il connaissait tous les jeux
Qu'on joue à l'Académie,
Et n'était pas malheureux
Tant qu'il gagnait la partie.

Le poète ne dit pas toutes les parties qu'il gagna et qui sont toutes fidèlement consignées dans l'histoire; on les nom-

me : « Marignan », « Fontarabie », La « Bicoque », où Lautrec laisse son honneur et La Palice de son sang généreux; enfin « Marseille » livrée par trahison aux armes de Charles-Quint, Marseille qui s'endormant un soir espagnole, se réveilla française le lendemain, parce qu'un grand capitaine, Chabannes de La Palice, pénétra dans ses murs et effaça, à force de courage, la honte dont la défection du connétable de Bourbon avait flétri le nom de gentilhomme français.

(à suivre) Albert MELAYE.

Voir le numéro 816 de la *Petite Gazette*.

JARDINAGE

État actuel de la culture des arbres fruitiers

en France

(suite)

Un coup d'œil d'ensemble, jeté sur l'état actuel de la culture des arbres fruitiers en France, montre combien il reste à faire dans cette branche de l'horticulture, aujourd'hui surtout que l'achèvement de notre réseau de chemins de fer permet de faire arriver les fruits facilement transportables des lieux de production sur les marchés où ils sont assurés de trouver des acheteurs. On remarque cependant que dans la plupart des cantons dont le sol et le climat sont particulièrement favorables à toutes sortes d'arbres fruitiers, les jardins et les vergers ne produisent que des fruits dont des vaches biens élevées et des lapins qui se respectent refuseraient de manger.

Ce ne sont pourtant pas les bons fruits qui manquent; il n'y a sous ce rapport aucun reproche de paresse ou d'incurie à adresser aux horticulteurs. Depuis le commencement de ce siècle.

ils ont su doter le jardinage d'un très beau choix d'excellentes nouveautés dans toutes les séries d'arbres à fruits. Mais, parmi ces nouveautés, dont quelques-unes ne sont même plus de la première jeunesse, bien peu ont émigré jusqu'à présent du jardin de l'amateur dans celui du jardinier de profession; si leurs fruits paraissent sur les marchés, ce n'est que de loin en loin, et par exception. L'amateur qui porte ses vues vers la propagation des meilleures espèces de fruits, selon les conditions du sol et de climat de son canton, fait, par conséquent, une chose également agréable pour lui-même et utile à la société toute entière.

L. BATILLAT.

SAINT-SOUPPLETS

(Suite)

On retrouve dans le procès verbal de la rédaction de la coutume de Paris en 1580, les noms de quelques seigneurs de Saint-Soupplets, savoir : Geneviève Charlot, dame en partie du fief de Saint-Soupplets, près Dammarlin-en-Goële; Jeanne Charmot, veuve de Messire Philippe Valton, conseiller du roi, auditeur des causes du Châtelet de Paris, dame en partie des seigneuries de Saint-Soupplets et de Forfry; Messire Jean Huget, docteur régent de la faculté de médecine, « seigneur de Sain-Soupplet et du Forfry, du fief de Brezay sis à Vinantes ».

Une charte du 8 février 1623, rapporte les noms de Messire Pierre Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Soupplets et de Forfry, en partie; et de Messire Jacques Parfait, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, aussi seigneur en partie de Saint-Soupplets.

Parmi les fiefs dépendant de la seigneurie de Saint-Soupplets, nous retrouvons :

Le fief de Maulny, qui consistait en maison, cour, bâtiments et jardins, avec 53 arpents de terres labourables et prés; la terre louée 2500 livres en 1775.

Le fief de la Chevée, consistant en une ferme, maison, granges, étables, colombier, jardin et quatorze arpents trois quartiers de terres labourables, affermé ensemble moyennant 170 livres tournois de loyer annuel, en 1660, par Messire Blondeau, avocat au parlement, seigneur dudit fief.

Le fief de la Malmaison, qui consistait en un corps de logis, cour, grange et jardin avec 100 à 120 arpents de terres labourables. En 1579, ce fief appartenait à Messire Pierre de Foissy, écuyer, baron de Drancy, par sa femme « fille de Mademoiselle d'Ivèrny ».

Dans la suite, Messire Chrétien de Lamoignon, marquis de Basville et baron de Boissy, président à Mortier, fils du premier président de Lamoignon, marié en 1674 à Jeanne Voisin, fille de Daniel Voisin, prévôt des marchands de Paris, seigneur du Plessis-aux-Bois, de la Malmaison, des Essarts, de Cuisy, etc. !

En 1690, le fief de la Malmaison était possédé par Messire Daniel Voisin, conseiller d'Etat, seigneur du Plessis-aux-Bois, Ivèrny, la Bastes et Cuisy. Il est cité dans un acte du 6 Mai concernant le fermier de la Malmaison. En 1746, le marquis du Coudray était seigneur du fief de la Malmaison, à Saint-Soupplets.

Le château de Saint-Soupplets consistait en un vaste corps de logis avec dépendances et cent huit arpents de terre et bois taillis.

Le 2 octobre 1662, Messire Jacques Blanquet, seigneur de Tillières et de Saint-Souplets, louait la ferme vulgairement appelé « le chateau » avec ses dépendances, à l'exception du corps de logis, du jardin et de l'une des granges de ladite ferme. Le sieur Blanquet devait avoir moitié de tous les grains, que le locataire devait conduire dans la grange du château. Le preneur lui devait également la moitié des fourrages et des bois ainsi que tous les charriages demandés par le seigneur et deux douzaines de chapons gras.

Un acte du 28 juin 1687, fait mention de Messire Nicolas Guillembeau, seigneur du château assis à Saint-Souplets.

Les grains sont la principale production du terroir de St-Souplets. Une partie est en vignes et en bois.

E. L.

Voir le numéro 831 de la *Petit Gazette*.

Etude de M^r Lion, Greffier à Dammartin.

Vente Mobilière

à Dammartin, rue des Oulches N° 16
Le Dimanche 2 Juillet 1905,
à 3h. 1/2 du soir. — Au comptant.

Etude de M^r Lion, Greffier à Dammartin.

Vente de Foins sur pied

Lieudit *le Marteau*

Le Dimanche 2 Juillet 1905, à 1 h. 1/2
de l'après-midi, au greffe de la Justice de
Paix. — Conditions ordinaires.

Etude de M^r Hervé, Notaire à St-Souplets

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Dimanche 9 Juillet 1905 à 2 heures
du soir, à Montgé, en la salle d'école, d'une

MAISON & TERRE

Sises à Montgé

Jouissance immédiate.

Etude de M^r Fauvel, Notaire à Dammartin

Adjudication

Le Dimanche 16 Juillet 1905, à
1 heure 1/2, à JUILLY, en la salle
d'école, de:

13 Hectares, 22 Ares, 62 Cent.

DE

TERRE

Situés à Juilly, Nantouillet, Thieux et
Montgé.

Jouissance réelle au 11 Novembre 1907.

La vie heureuse
. . . Le conseil des femmes

Offrir aux Femmes le spectacle infini de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la librairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes).

Le conseil des femmes, destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercés par des femmes, la préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de **La vie heureuse** et du **conseil des femmes** peuvent être lus par les jeunes filles et par tous les membres de la famille.

En vente à la Librairie E. LEMARIE

Pour ÉVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENT par an : France, 6 fr.

Union postale, 8 fr.

Paris, 15, Boulevard Bonne-Nouvelle

BILLETS DE DÉCÈS en 2 heures

CORDES HARMONIQUES

ET ACCESSOIRES

POUR VIOLONS

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imp. E. LEMARIE